

Master 2 Droit des achats publics

Responsable pédagogique : Jean-Marc Peyrical

Nom - Prénom N° Etudiant

Tél. Email(prénom.nom) :@universite-paris-saclay.fr

Enseignements	ECTS	CM	Evaluations		Seuil de compensation
			Session 1	Session 2	
Semestre 3	30				10/20
Marchés publics en France et dans d'autres Etats de l'Union Européenne	5	20	ECI		7/20
Les sources internationales et européennes des contrats publics	3	15	ECI		7/20
Les concessions d'aménagement	3	15	ECI		7/20
Les techniques de financement privé des équipements collectifs (DSP, PPP...)	4	20	ECI		7/20
Les recours devant les juges administratifs et judiciaires	4	20	ECI		7/20
Le contentieux pénal en France et en Afrique	4	20	ECI		7/20
Lutte contre la fraude et la corruption et déontologie	3	15	ECI		7/20
Prévention et gestion amiable des litiges	4	20	ECI		7/20
Semestre 4	30				10/20
Financement et fiscalité des contrats publics	3	20	ECI		7/20
L'achat public vu par les entreprises	3	15	ECI		7/20
Achat public et concurrence / Ententes et abus de position dominante	3	15	ECI		7/20
Comptabilité publique et privée	3	15	ECI		7/20
Définition du besoin, rédaction des cahiers des charges et détermination des critères	4	20	ECI		7/20
Achat public, dialogue et négociation	3	20	ECI		7/20
La dématérialisation de l'achat en France et dans d'autres Etats de l'UE	3	15	ECI		7/20
Organisation et stratégies d'un service d'achat public	3	15	ECI		7/20
Stage et mémoire	5		Rapport/ Soutenance	Rapport/ Soutenance	10/20
Total annuel	60				

Modalités de contrôle des connaissances :

ECI : Evaluation continue intégrale en une session unique :

- Session 1 : épreuves de contrôle continu (intégration d'une épreuve de "seconde chance" au cours de l'UE et avant la période des examens) qui donnent lieu à une note finale.
- Session 2 : report de la note de session 1 en session 2

Conditions de validation de l'année de Master 2:

- Les 2 semestres doivent être validés (« Admis »), sans compensation entre les semestres.
- La compensation des UE est possible au sein de chaque semestre.
- Les UE dont le seuil de compensation est de 10/20, ne sont ni compensables ni compensantes.

Je soussigné(e)..... atteste avoir activé mon compte Adonis (adresse mail Paris-Saclay) via <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> (unique contact pour toute communication administrative) et avoir pris connaissance du Règlement des études ainsi que des modalités* particulières applicables à cette fiche pédagogique consultables sur le site <https://www.jm.universite-paris-saclay.fr/formation/reglement-des-etudes-et-modalites-de-contrôle-des-connaissances-mcc>

Date et signature de l'étudiant